

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN265

présenté par  
M. Hetzel et M. Bazin

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 136, est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Dans le cadre d'un dialogue avec les États voisins de l'Union européenne, et notamment avec la Russie, la France étudiera avec ses partenaires l'opportunité de mettre éventuellement en place un système de défense anti-missiles. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Compte tenu de l'évolution des menaces, il est un peu présomptueux d'affirmer que dissuasion nucléaire et défense anti-missiles sont contradictoires.

Engager une étude sur ce sujet avec nos partenaires et avec les États voisins de l'Union européenne aurait beaucoup d'avantages :

- approfondir la complémentarité éventuelle de ces deux concepts,
- répondre à la fois aux attentes de certains de nos partenaires (Pologne et République tchèque), mais aussi aux préoccupations de la Russie,
- rendre aux Européens l'initiative sur cette question,
- prendre la mesure des enjeux technologiques d'un tel système et des retombées éventuelles de ces enjeux pour les Européens.